



Extrait du registre des délibérations Réunion du 29 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 16 mai 2017.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

N° 2017-06

OBJET : CHOIX DU FOURNISSEUR DIGITICK GROUP POUR LA GESTION DE LA BILLETTERIE

Pour le fonctionnement de la Scène de Musiques Actuelles Le Gueulard Plus, il a été convenu de faire appel au fournisseur Digitick Group qui se chargera de la gestion de la billetterie et de la carte d'abonné G+ selon les termes énoncés dans le contrat entre Digitick Group et Le Gueulard Plus.

Les commissions de Digitick Group sont calculées en fonction des billets vendus et sont soumises à TVA (taux en vigueur) :

- Redevance par billet vendu en guichet :
 - o 0.20 € HT par billet vendu
 - o 0.20 € HT par forfait
 - o 0.00 € HT par billet gratuit et invitation
- Redevance Interface Temps Réel (ITR) : 0.10 € HT par billet vendu sur les autres réseaux (Fnac et Ticketmaster)
- Redevance CSS digiOnline (marque blanche) en fonction du volume de billets vendus par le réseau MAEL :
 - o 0.85 € HT par billet vendu en ligne de 0 à 10 000 billets
 - o 0.80 € HT par billet vendu en ligne de 10 001 à 15 000 billets
 - o 0.75 € HT par billet vendu en ligne de 15 001 à 20 000 billets
 - o 0.70 € HT par billet vendu au-delà de 20 001 billets

La carte G+ est soumise à la même redevance que la billetterie, dont le coût varie si elle est vendue au guichet ou en ligne.

Les modalités de reversement des billets vendus en ligne par Digitick Group, se feront, par virement, à posteriori de la date en cours. Les rééditions se font tous les lundis et jeudis.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE Le choix du fournisseur Digitick Group pour la gestion de la billetterie selon les termes énoncés dans le contrat.

APPROUVE Les modalités de paiement et de fonctionnement de Digitick Group

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 4
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 30 mai 2017

Le Président,



Moreno BRIZZI

